



# ENQUETE PUBLIQUE

## ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Organisation de l'enquête publique : articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1<sup>er</sup> du code de l'environnement

Concerne la demande de permis unique introduite par A.A.M. GROUP S.A. ayant son siège social rue Crollies, 14 à 1430 REBECQ ;

**Objet de la demande** : Construire et exploiter un bâtiment sur deux niveaux pour le stockage de véhicules à la vente (260 véhicules) avec aménagement extérieur pour le déchargement de véhicules (extension du permis unique accordé en date du 05/02/2016 par les fonctionnaires technique et délégué).

**Situation** : Allée de Salmonsart, 8 à 7090 BRAINE-LE-COMTE (parcelle cadastrale 1 DIV F 358 G)

Référence DPA : 20873 & D3300/55004/RGPED/2020/6/LNASD/choor-PU

Référence DGO4 : 2116547 & 55004/PU3/2020/3/FD

Référence Ville : 20/033/PN

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du :

Date de l'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
Judi 11 février 2021	Mercredi 17 février 2021	Ville de Braine-le-Comte Service Environnement Grand-Place, 39 7090 BRAINE-LE-COMTE Mercredi 03 mars 2021 à 12h	Ville de Braine-le-Comte Service Environnement Grand-Place, 39 7090 BRAINE-LE-COMTE ou <a href="mailto:environnement@7090.be">environnement@7090.be</a>

Le dossier peut être consulté au Service Environnement (Grand-Place, 39 à 7090 Braine-le-Comte) à partir du 17/02/2021 jusqu'au 03/02/2021 chaque jour ouvrable de 9h à 12h et les mercredis de 16h à 20h (uniquement sur rendez-vous pris 24h à l'avance).

**En raison de la crise sanitaire actuelle, la consultation du dossier se fait uniquement sur rendez-vous pris auprès du Service Environnement au 067/874.877 à 880 ou [environnement@7090.be](mailto:environnement@7090.be).**

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous au Service Environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du Service environnement de la Ville de Braine-le-Comte, auprès du demandeur ou auprès des fonctionnaires technique et délégué.

L'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique est le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué en vertu de l'article 81, § 2, dernier alinéa, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, conformément aux dispositions du titre 1er de la partie III du Code de l'Environnement.

A BRAINE-LE-COMTE, le

09 Fév. 2021

Le Bourgmestre,

Maxime DAYE

